



Ordonnance du jugement égaré

Par **titia747**, le **08/01/2009** à **15:24**

Bonjour,rnJ'ai un soucis, étant en plein chamboulement pour cause de déménagement, j'ai malencontreusement égaré l'ordonnance du jugement concernant la garde de ma fille.rnJe voudrais savoir quelle est la procédure pour en avoir un autre exemplaire original certifié (étant donné que la copie n'a aucune valeur).rnJe vous remercie d'avance.

Par **guilotine**, le **08/01/2009** à **15:34**

bonjour sauf que la premier ordonnance en général est déjà une copie,rnrnon appel sa excuser mais ce n'est pas une insulte mais le termes approprier rnc'est : **une grosse** demander aux greffe c'est payant aux pire,rn par contre seul les greffes pourra aux final être sur, sa se voie juridiction par juridiction.rnrnrncordialement